

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210208-03\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Huit Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 2 février 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Héléne PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Damien CLET donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Emilie COUVEZ, Jean-Michel PONCE

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.03/2021

#### Adoption du pacte de gouvernance de Perpignan Méditerranée Métropole Mandature 2020/2026

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance, dont les modalités sont prévues à l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, les communes membres de Perpignan Méditerranée Métropole ont élaboré un pacte de gouvernance, afin de garantir solidarité et équité entre les communes, dans le respect des maires et de leurs sensibilités politiques différentes, de leur rôle respectif et de leurs fonctions au sein de la communauté urbaine.

Par courrier en date du 12 janvier 2021, monsieur Robert VILA, président de Perpignan Méditerranée Métropole sollicite la présentation de ce pacte de gouvernance en vue de son adoption devant les conseils municipaux des communes membres. A cet effet, monsieur le maire donne lecture du pacte de gouvernance notifié aux 36 maires du territoire communautaire et demande au conseil municipal d'émettre son avis.

Le conseil municipal, OUI l'exposé de monsieur le maire,  
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE de donner un avis favorable au projet de pacte de gouvernance joint à la présente délibération.
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 12 FEV. 2021

et publication du 12 FEV. 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA

